

**Assemblée générale**

Cinquante-sixième session

*Documents officiels***Première Commission****8**^e séanceVendredi 12 octobre 2001, à 10 heures
New York

Président : M. Erdős (Hongrie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Le Président (*parle en anglais*) : Ce matin j'ouvrirai la séance de la Première Commission en annonçant, comme la plupart des délégations le savent déjà, que le 100^e prix Nobel de la Paix a été décerné au Secrétaire général et aux Nations Unies. Je félicite le Secrétaire général et je suis certain que tous les membres de la Commission se réjouiront de cette distinction bien méritée qui a été décernée à lui-même ainsi qu'aux Nations Unies en tant qu'Organisation. C'est là reconnaître le bien-fondé des activités des Nations Unies et, je voudrais le souligner, le rôle utile que peut jouer à l'avenir l'Organisation dans le monde. Je suis très heureux de pouvoir faire cette communication. Dans nos activités futures, notamment dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, cette récompense devrait être pour nous tous une source de réconfort.

Points 64 à 84 de l'ordre du jour (*suite*)**Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont membres des Nations Unies.

Assurément, ce jour où est décerné au Secrétaire général, M. Kofi Annan, et à l'Organisation dans son ensemble le centième prix Nobel de la paix pour leur contribution à l'édification d'un monde mieux organisé et plus pacifique, est un jour de fierté pour les Nations Unies. Au nom de la Communauté des Caraïbes, je me joins à vous, Monsieur le Président, pour féliciter le Secrétaire général et les hommes et femmes de l'Organisation qui, de par le monde, servent la cause de la paix.

Cette récompense arrive en un moment où les odieux actes terroristes commis le 11 septembre nous ont tous choqués et nous ont rendu infiniment plus conscients de notre vulnérabilité, de la fragilité de la sécurité internationale et de la nécessité d'œuvrer collectivement face aux crimes indicibles perpétrés à l'aide d'instruments civils utilisés quotidiennement. Nous n'osons pas imaginer les conséquences que pourrait avoir sur la sécurité des États le fait que des armes de destruction massive puissent tomber entre les mains d'acteurs du terrorisme international dénués de tout principe et n'ayant aucun respect pour la vie humaine ou pour la primauté du droit. Suite à ces tragiques événements et à la récompense prestigieuse décernée à l'Organisation, les travaux de la Commission revêtiront, nous l'espérons, un caractère d'urgence accru.

L'année dernière, durant la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, un courant d'énergie et d'optimisme s'est fait jour lors de l'examen par la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Commission des mesures visant à renforcer le désarmement nucléaire et le régime de non-prolifération. Nous nous étions alors félicités des réalisations, certes limitées mais néanmoins non négligeables, de la sixième Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui témoignaient de la volonté renouvelée et sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires d'éliminer complètement leurs arsenaux nucléaires. Nous avons également rappelé les termes de la Déclaration du Millénaire appelant à une action concertée en vue de l'élimination des armes de destruction massive. Pourtant, ces termes unificateurs ne se sont pas traduits en actes vérifiables: nous n'avons pas encore obtenu la réalisation de l'universalité de la non-prolifération et du désarmement, nous attendons toujours la mise en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Conférence du désarmement n'a pas encore pu se mettre d'accord pour entamer des négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles et nous attendons toujours les mesures de confiance et les garanties de sécurité propres à renforcer le régime de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'ordre du jour du désarmement multilatéral se trouve dans une impasse et n'offre pour le moment qu'un cadre peu rassurant dans lequel nous devons pourtant chercher à progresser vers l'établissement d'un ordre du jour relatif à la paix et à la sécurité internationales. Cette situation est bien peu réconfortante, notamment pour les petits États tels que le nôtre, car le vide créé par l'absence d'un régime solide de désarmement et de non-prolifération donne inévitablement lieu à la suspicion et à la méfiance, annule les mesures de confiance et accroît la menace de non respect de la loi de la part d'acteurs étatiques et non étatiques. Cette menace est réelle en ce qui concerne non seulement les armes nucléaires mais les armes biologiques et chimiques. Nous partageons l'inquiétude exprimée quant à l'incapacité du Groupe spécial chargé de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction à avancer dans ses travaux visant à l'élaboration d'un projet de protocole sur des arrangements de vérification. Nous espérons que la prochaine Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques et à toxines contribuera à renforcer ce régime afin de réduire la menace

représentée par ces armes. Nous entendons également participer activement à la Conférence destinée à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Notre ordre du jour sur la non-prolifération et le désarmement ne progressera pas réellement tant que l'inertie régnant à la Conférence du désarmement ne sera pas surmontée. Il est déconcertant de recevoir, année après année, des rapports constatant l'impossibilité de cet organe important à se mettre d'accord sur un programme de travail, ce qui exclut tout examen approfondi de l'ordre du jour du désarmement nucléaire. Il est également décevant de constater que durant les débats de la Commission, il est rarement fait mention de la nécessité de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Devrions-nous alors en conclure que la volonté politique n'existe plus? Les événements récents ne nous le permettent pas. Nous devrions au contraire saisir cette occasion pour renouveler notre engagement collectif à l'égard de la non-prolifération des armes classiques et nucléaires et du désarmement. Nous nous félicitons de la contribution de la Commission du désarmement à cet effort tout au long de ses débats actuels sur les moyens de réaliser le désarmement nucléaire et aux mesures concrètes de confiance dans le domaine des armes classiques. Selon nous, cet organe peut et doit jouer un rôle de soutien renforcé en tant qu'instance délibérative au sein de l'infrastructure de désarmement de l'Organisation.

Les États de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) reconnaissent également l'importante contribution des zones exemptes d'armes nucléaires au renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire et à la promotion de la sécurité et de la stabilité régionales. À nos yeux, leur succès est dû à leur création sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région intéressée. Nous restons attachés au régime établi par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) auquel nous sommes partie, et encourageons la mise au point de mécanismes destinés à promouvoir la coopération entre les zones en vue de renforcer le régime international de non-prolifération nucléaire.

Les actions entreprises cette année ont connu néanmoins quelques succès. Aux yeux des États de la

CARICOM, la convocation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tout ses aspects a été une initiative particulièrement importante. Cette réunion a été fort bien accueillie car la communauté internationale a reconnu la nécessité de traiter en urgence le problème de la prolifération et de l'emploi illégal de ces armes. Pour des États vulnérables comme le nôtre qui sont exposés à ce commerce illicite souvent lié au trafic de stupéfiants et autres formes de crime organisé, il s'agissait là d'une décision vitale. La menace croissante posée à la sécurité et à la stabilité de nos sociétés et les difficultés que rencontre notre développement économique et social sont trop graves pour être ignorées. Les États de la CARICOM saisissent cette occasion pour exprimer une fois encore leur gratitude à l'Ambassadeur Camilo Reyes Rodriguez, Président de la Conférence, et à l'Ambassadeur Carlos dos Santos, Président du Comité préparatoire, pour la compétence dont ils font preuve dans le traitement d'une question sensible.

Nous espérons maintenant la rapide mise en oeuvre de mesures énoncées dans le Programme d'action aux niveaux national, régional et international afin d'accroître les initiatives collectives mondiale destinées à enrayer le flux de ces armes illégales et débarrasser nos sociétés de leurs conséquences mortelles. À notre avis, le résultat de la Conférence constitue déjà un premier pas important sur le long chemin qui doit mener à la réalisation d'un contrôle réellement efficace de ce commerce illicite. Toutefois, cet objectif ne sera pas atteint tant que ne seront pas appliquées des mesures pour réglementer le commerce licite des armes légères et de petit calibre, notamment une surveillance accrue des activités des marchands d'armes et du marché secondaire, l'application de normes plus rigoureuses pour les courtiers en armes et des régimes d'autorisation stricts à l'importation et à l'exportation. Selon nous, le Secrétariat peut jouer un rôle central en coordonnant toutes les activités des Nations Unies concernant les armes légères et, à cet égard, nous nous félicitons du rôle important que le Département des affaires de désarmement, par le biais de ses mécanismes de coordination relatifs aux mesures sur les armes légères, continue de jouer en procédant à des consultations régulières et en assurant la coordination de toutes les entités qui, dans le cadre du système des Nations Unies, sont particulièrement chargées de la question des armes légères.

La CARICOM recommande que les mécanismes existants soient renforcés pour qu'ils puissent entreprendre davantage de recherches et d'analyses sur la nature et la portée du problème et fournir une assistance concrète aux États touchés. Le manque de données en matière d'armes légères est encore évident. Selon nous, des institutions, tel l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, devraient être renforcées afin d'étendre la base de données existantes. Nous constatons également que les Nations Unies continuent de connaître des difficultés dans le recrutement d'experts en matière de désarmement et de formateurs au service des opérations de maintien de la paix sur le terrain. Ce manque pourrait être partiellement comblé en encourageant les Gouvernements à créer des bases de données d'expertise sur le désarmement afin de renforcer la capacité des Nations Unies en cas de besoin.

Ces initiatives exigeront, naturellement, des ressources additionnelles, tant humaines que financières. Les membres de la CARICOM ont donc vivement regretté que la Conférence de 2001 n'ait pas envisagé d'engagement concret en vue de l'investissement de ressources nouvelles et additionnelles pour la mise en oeuvre du programme d'action. Sans injection de ressources nouvelles, nos efforts seront grandement compromis. Nous souhaitons une meilleure coordination entre les fonds existant en matière d'armes légères afin d'assurer au mieux l'utilisation judicieuse de ces ressources. Il serait également utile d'examiner la possibilité de travailler plus étroitement avec le Programme des Nations, Unies pour le développement afin recenser les domaines dans lesquels son Fonds d'affection spéciale pour le soutien à la prévention et à la réduction de la prolifération des armes légères, qui implique une approche « arme contre développement », pourrait être utile dans la composante désarmement des opérations de maintien de la paix.

Les États de la CARICOM continuent de participer activement aux initiatives régionales dont le but est de renforcer la capacité de nos États à contrôler plus efficacement le commerce illégal des armes et le trafic de stupéfiants. Pour ce qui est de notre sous-région, nous ne pouvons envisager de solutions au commerce illicite des armes sans examiner en même temps les mesures destinées à contrôler le trafic de stupéfiants. Nombre de ces activités sont mises en oeuvre sous le parrainage du Centre régional pour la

paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, souvent en coordination avec la Commission du Programme du contrôle des stupéfiants des Nations Unies et la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des États américains (OAS). Nous saisissons cette occasion pour remercier vivement ces organisations pour l'appui qu'elles nous apportent.

Les États de la CARICOM constatent également avec satisfaction les progrès constants réalisés dans le domaine de la réduction de la production de mines antipersonnel, de la destruction des stocks, du déminage des terres et de la diminution du nombre de victimes des explosifs. Il s'agit là d'un signe encourageant de la volonté des États Membres d'appliquer pleinement cette convention, ce qui va dans le sens des intérêts de l'humanité tout entière. Nous demandons de nouveau une assistance accrue pour les États confrontés à la difficile tâche du déminage et pour soutenir les victimes des explosions de mines.

Au cours des débats de la Commission, les États de la CARICOM continueront à manifester leur inquiétude en ce qui concerne la sûreté et les risques environnementaux auxquels les États côtiers sont exposés à cause du transport maritime des déchets nucléaires et autres matières radioactives. Nous attendons beaucoup des conclusions et recommandations de la Sixième conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) tenue l'année dernière concernant le renforcement des mesures et de la réglementation internationale visant à protéger les États contre ces risques. Le transport de matières irradiées par la mer des Caraïbes nous inquiète particulièrement et nous demandons à nouveau la cessation de cette pratique. Par ailleurs, nous soulignons une fois encore combien il est nécessaire que la communauté internationale envisage d'étudier l'établissement d'un cadre réglementaire mondial afin d'accroître la responsabilité des États dans des domaines tels que la divulgation, la responsabilité et l'indemnisation en cas d'accidents.

Une fois de plus la possibilité nous est donnée de recentrer l'ordre du jour du désarmement. Si nous voulons progresser, nous devons agir ensemble. Cela implique de trouver, d'une façon ou d'une autre, la volonté politique nécessaire pour polariser le débat sur le désarmement et trouver un terrain d'entente pour renouer notre dialogue. Dans notre quête des moyens

permettant de parvenir au désarmement, à la paix et à la sécurité internationales, les paroles de l'éminent érudit des Caraïbes, Sir Shridath Ramphal, sonnent juste :

« la coopération n'est plus simplement un choix, c'est une condition préalable à la vie dans notre voisinage mondial. Ce n'est pas simplement un choix stratégique, c'est un impératif de l'existence civilisée. »

Monsieur le Président, pour terminer je voudrais vous adresser les félicitations des États membres de la CARIMON pour votre élection à la tête des travaux de cette importante Commission. Je vous assure de la pleine coopération de notre délégation dans l'accomplissement de votre lourde tâche. Ces félicitations s'adressent également aux membres du Bureau. De même, nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Javantha Dhanapala, et au personnel du Département pour leur dévouement qui se traduit par la qualité remarquable de leur travail.

M. Da Silva (Angola) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la délégation angolaise souhaite d'emblée vous présenter ses sincères félicitations pour votre élection. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Nous sommes certains que grâce à votre riche expérience et à vos qualités de diplomate nos débats parviendront à une conclusion heureuse. Soyez assuré du soutien et de la coopération de ma délégation. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur, Mya Than du Myanmar pour l'excellente façon dont il a guidé les travaux de la Commission durant la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

En ces moments très difficiles que connaît la ville de New York à la suite d'une dévastation tragique et de la perte de vies humaines causées par l'attentat du 11 septembre, nous estimons important de souligner le fait que les terroristes sont les ennemis communs de toutes les sociétés et qu'ils ne viennent pas d'une religion, d'une culture ou d'une nationale particulière. L'Angola, comme d'autres, est conscient de la nécessité d'adopter des mesures pour prévenir et punir les actes terroristes. Mon pays s'associe aux résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité et à la résolution 56/1 de l'Assemblée générale qui expriment la volonté de la communauté internationale d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour

éliminer la menace à la paix et à la sécurité que représente le terrorisme.

Au cours de la dernière décennie, des milliers de personnes ont été tuées en Angola au cours d'attentats terroristes perpétrés presque quotidiennement par l'Union nationale pour l'indépendance de l'Angola (UNITA) sous la conduite de Jonas Savimbi. Ces attaques constantes commises par l'UNITA contre la population entrent dans la catégorie de crime terroriste. C'est pourquoi la lutte contre ce fléau doit revêtir un caractère mondial et sans aucune forme de discrimination. L'impact tragique des actes de l'UNITA sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement en Angola suscite la compréhension et la solidarité de la communauté internationale qui reconnaît également que de tels actes constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi le Conseil de sécurité a maintes fois condamné à juste titre ces actes en imposant des sanctions contre l'UNITA. J'appelle tous les États à respecter strictement les sanctions imposées à l'UNITA et à coopérer avec le mécanisme de surveillance en matière de sanctions contre l'UNITA dans le cadre des mesures visant à l'élimination du terrorisme international.

Nous sommes parfaitement conscients du lien étroit existant entre le terrorisme, le crime organisé, le trafic de drogues, l'exportation illégale de ressources naturelles, le commerce illégal des armes légères et la facilité d'accès à ces armes. Lors de la récente Conférence des Nations sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le consensus réalisé s'est traduit par l'adoption d'un Programme d'action en tant que mesure importante vers la réalisation de l'objectif consistant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères. Il comprend des directives en vue d'une action concrète aux niveaux national, régional et international. Malgré nos efforts et notre détermination, des armes légères continuent de tomber entre les mains de groupes terroristes, de rebelles et d'éléments hors-la-loi. La prolifération, l'usage abusif et l'accumulation de ces armes ont des effets désastreux. En réalité, en tant que problème concret touchant à la sécurité, les armes légères ont une incidence beaucoup plus directe sur la vie quotidienne des gens et causent davantage de morts, de blessures et de pertes économiques que les armes de destruction massive. Pour relever ce défi, il convient de renforcer la coopération aux niveaux bilatéral, régional, national et international, ce qui peut

nous conduire à la mise en oeuvre complète des mesures contenues dans le Programme d'action.

Selon nous, il importe de poursuivre notre débat aux niveaux national, régional et mondial sur la nécessité d'établir et de maintenir des contrôles sur le transport maritime privé des armes légères et de prévenir les ventes de telles armes aux acteurs non étatiques. Nous ne réussissons pas dans notre lutte contre le terrorisme si nous n'adoptons pas de mesures efficaces afin d'empêcher que tous types d'armes, notamment les armes de destruction massive, tombent dans les mains de groupes terroristes.

La troisième Réunion des États Parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, tenue au Nicaragua du 18 au 21 septembre, a été un succès. Elle a permis de faire de nouveaux progrès pour ce qui est de l'universalité et de la mise en oeuvre de la Convention. L'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa constitue une mesure importante et souligne la détermination de la communauté internationale d'éliminer le fléau que constituent les mines terrestres.

L'Angola, en tant qu'État partie à cet instrument, est fermement attaché à sa mise en oeuvre effective. Il s'agit là d'une partie essentielle du cadre destiné à traiter de ce problème. L'Angola est également attaché au renforcement de ce cadre chaque fois que cela est possible. Selon nous, une interdiction du transfert des mines terrestres antipersonnel compléterait et renforcerait les instruments existants.

L'Angola a mis en place un programme national d'action contre les mines. Ses objectifs sont de créer un climat dans lequel les populations puissent vivre et travailler en toute sécurité et de prendre en compte les préoccupations et les priorités des victimes. Pour diminuer le nombre des victimes, le Gouvernement angolais a décidé d'inclure dans son programme scolaire des activités de sensibilisation aux mines. Toutefois, nous devons faire face à un problème réel: dans de nombreuses régions déjà recensées comme zones de mines et où nous avons placé des panneaux pour éviter qu'il y ait davantage de victimes, les rebelles de l'UNITA, sous la conduite de Jonas Savimbi, enlèvent ces panneaux provoquant ainsi la mort de nombreuses personnes, principalement des enfants et des femmes en Angola, de façon aussi brutale que tout autre acte de terrorisme. Là encore une

action coordonnée de la part de la communauté internationale est nécessaire pour parvenir à l'élimination complète des mines antipersonnel.

La non-prolifération des armes nucléaires est un sujet de préoccupation internationale. L'Angola, en tant que pays en développement, est fermement attaché au régime de la non-prolifération. Nous poursuivons toujours avec vigueur notre plaidoyer en faveur du désarmement général et complet. Pour ce qui est des essais nucléaires nous restons engagés à l'égard du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui contribuera sans nul doute à avancer dans la voie du désarmement nucléaire en freinant l'amélioration qualitative des armes nucléaires. L'Angola appuie les résultats de la Conférence d'examen 2000 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui offre à la communauté internationale une vision claire des mesures à prendre dans un proche avenir. L'une des mesures partielles identifiées dans le cadre du TNP pour permettre de réaliser des progrès constructifs et constants en direction du désarmement nucléaire est l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dont les parties se réuniront bientôt ici, à New York, pour examiner les moyens permettant d'obtenir le nombre nécessaire de ratifications pour accélérer son application.

L'Angola reconnaît combien il est important de mettre rapidement en oeuvre et d'appliquer pleinement STRAT II et de conclure STRAT III dès que possible, tout en préservant et en maintenant le Traité de 1972 sur la limitation des systèmes de missiles antimissile (ABM) en tant que pierre angulaire de la stabilité stratégique et que base de réduction ultérieure des armements stratégiques offensifs.

La question de la réduction de la production de matières fissiles à des fins d'armement est également très importante. La Conférence du désarmement devrait dès que possible commencer les débats sur ce problème. La priorité devrait être la mise en place d'organes subsidiaires qui se consacraient totalement à l'examen de cette question sous tous ses aspects.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'étant donné que le processus du désarmement touche aux intérêts vitaux de sécurité de tous les États, nous devons tous être sensibles à cette question et contribuer aux mesures de désarmement et de maîtrise des armements qui jouent un rôle essentiel dans le maintien et le renforcement de la sécurité internationale. C'est

pourquoi le rôle et la responsabilité des Nations Unies dans le domaine du désarmement, conformément à sa Charte, doivent être renforcés.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour vous exprimer les félicitations de ma délégation et les miennes pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau. Je suis certain que grâce à votre compétence et à votre expérience en matière de désarmement nos débats seront couronnés de succès. Je puis vous assurer de la coopération de toute ma délégation.

Je voudrais également exprimer la reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadeur Mya Than, du Myanmar, membre de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour l'excellente façon dont il a guidé les travaux de la Commission pendant la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

De même, je voudrais saisir cette occasion pour me joindre à vous, Monsieur le Président, pour féliciter chaleureusement le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et les Nations Unies auxquels a été décerné, cette année, le prix Nobel de la paix. Il s'agit d'un hommage mérité rendu à l'Organisation pour son rôle utile et au Secrétaire général notamment pour son action en faveur de la promotion et du maintien de la paix mondiale. Ce prix devrait être une source d'inspiration pour nous tous et nous inciter à redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en tant que Membres de l'Organisation, notamment dans le domaine du désarmement.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration du représentant du Myanmar, qui a parlé au nom de l'Association des Nations du Sud-Est asiatique, mais voudrait faire quelques observations complémentaires ayant trait à des questions qui revêtent une importance particulière pour la Malaisie.

Nous savons tous qu'en dépit de ce qu'on a appelé les dividendes de la paix résultant de la fin de la guerre froide, les résultats en matière de désarmement n'ont pas répondu à nos attentes, loin s'en faut. Ainsi, dans le domaine du désarmement nucléaire, les progrès, si l'on peut parler de progrès, ont été négligeables. En fait, au lieu d'aller vers de plus grands efforts en matière de désarmement, nous avons dû enregistrer des revers, notamment l'augmentation des États dotés de l'arme nucléaire, l'affaiblissement des

traités existants sur le désarmement nucléaire, et l'arrêt pratiquement complet des négociations sur le désarmement nucléaire aux niveaux bilatéral et multilatéral. C'est pourquoi, le défi auquel doit faire face la communauté internationale, alors qu'elle tente d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires, demeure énorme et exige un engagement total et sans réserve à l'égard des objectifs qu'elle s'est fixés. Notre objectif final doit rester l'élimination de toutes ces armes, non pas à une date vague, lointaine, imprécise que certains interprètent comme « jamais » mais selon un calendrier qui, bien qu'éloigné, est néanmoins possible, réalisable et accessible. Ainsi, le désarmement nucléaire ne doit pas être relégué aux oubliettes comme le préféreraient certains mais doit rester inscrit à l'ordre du jour mondial en tant que question de haute priorité.

Les attaques terroristes insensées, terrifiantes contre les États-Unis, que nous avons tous condamnées dans les termes les plus vigoureux, ont été pour nous tous un réveil cruel et atroce face au danger du terrorisme international auquel tous les pays sont exposés et qui pose un défi particulièrement complexe à notre monde d'aujourd'hui. Ces tragiques incidents nous ont remis en mémoire la fragilité de la paix et de la sécurité internationales et la nécessité pour la communauté internationale de serrer les rangs dans un effort commun pour veiller à ce que la paix et la sécurité l'emportent au cours du nouveau millénaire. Dans un monde qui devra désormais affronter un nouvel ennemi sans visage mais mortel, ces derniers événements doivent nous rappeler le danger toujours présent du terrorisme nucléaire et d'autres armes de destruction massive. Le Secrétaire général lui-même l'a reconnu dans son allocution devant l'Assemblée générale lorsqu'il a déclaré à juste titre :

« Bien que le monde n'ait pas été en mesure d'empêcher les attaques du 11 septembre, nous pouvons faire beaucoup pour aider à prévenir de futurs actes terroristes menés avec des armes de destruction massive. » (A/56/PV.12)

Que les paroles du Secrétaire général nous incitent à redoubler d'efforts pour éliminer ces armes.

Les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sont convenues à la Conférence d'examen de 2000 qu'il ne devrait pas y avoir de demi-mesures dans le recherche du désarmement nucléaire. Ils ont conclu que

l'élimination complète de toutes les armes nucléaires était la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires. En outre, les États dotés d'armes nucléaires ont adopté une mesure positive et louable dans ce sens en s'engageant sans équivoque à procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires afin de parvenir à un désarmement nucléaire.

Il convient néanmoins de nous rappeler que les objectifs du désarmement nucléaire concertés en 1995, bien que modestes, n'ont pas été atteints, d'où la nécessité d'appliquer concrètement et sans retard les objectifs et principes du Document final de 2000. Bien qu'il soit trop tôt pour déterminer le sort des 13 mesures de désarmement nucléaire agréées à la Conférence d'examen, ma délégation espère que des efforts résolus seront entrepris pour donner corps à ces mesures alors que nous approchons de la première réunion du Comité préparatoire, l'an prochain, en vue de la Conférence d'examen de 2005. Nous attendons donc de voir se concrétiser l'engagement pris par les États-Unis et la Fédération de Russie d'oeuvrer activement pour parvenir à une réduction considérable de leurs arsenaux nucléaires. Nous espérons qu'il ne s'agit pas de parole vides, de simples déclarations d'intention qui seront répétées à chaque conférence d'examen du TNP.

Les États parties au TNP doivent examiner la question de l'universalité du Traité avec plus de sérieux. Pour que l'universalité puisse continuer à être un objectif sérieux et réalisable, ce qui devrait être le cas, tous les efforts doivent être faits pour amener à adhérer au TNP tous ceux qui n'en sont pas encore parties, car il est préférable de les avoir à l'intérieur du Traité plutôt que de les laisser au dehors. L'objectif d'universalité du Traité sera sans nul doute mieux défendu si l'on adopte une approche commune, sensée et créative. Dans la campagne mondiale menée pour le désarmement nucléaire et l'élimination des armes nucléaires, l'universalité de cet instrument ainsi que d'autres traités et conventions pertinents, tel le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, est un objectif extrêmement important à atteindre.

Nous continuons d'être consternés, comme nous l'avons été les années précédentes, par l'absence de progrès à la Conférence du désarmement à Genève. L'impasse où se trouvent ses travaux préoccupe gravement la communauté internationale. Nous demandons instamment aux trois Coordonnateurs

spéciaux désignés par la Conférence de faire tout leur possible pour sortir de l'impasse et faire progresser les négociations. Avec l'élargissement de sa composition et l'amélioration de son fonctionnement, la Conférence devrait aller de l'avant et faire tout son possible pour atteindre ses objectifs dans les meilleurs délais.

La Défense nationale antimissile est devenue maintenant la question de l'ordre du jour de la sécurité la plus âprement débattue. L'impasse persistante où se trouvent les travaux de la Conférence du désarmement s'est accentuée en raison des événements intervenus dans le domaine des systèmes de défense antimissile balistique, en particulier l'action menée pour mettre au point et déployer ladite défense nationale antimissile. Ma délégation partage la préoccupation du Secrétaire général face aux plans visant à déployer des systèmes de défense nationale antimissile qui menaceraient inévitablement non seulement les accords bilatéraux et multilatéraux actuels relatifs à la maîtrise des armements mais également les efforts présents et futurs de désarmement et de non-prolifération. Un système de défense antimissile entraverait inévitablement tout progrès futur dans le domaine de la maîtrise des armements, notamment pour ce qui est de réelles réductions nucléaires.

De l'avis de ma délégation, les coûts du déploiement dépasseront de loin les avantages en matière de sécurité. Le déploiement d'un tel système aura un effet déstabilisateur important sur la sécurité internationale et conduira vraisemblablement à une nouvelle course aux armements. Ce serait un revers majeur pour le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Nous voudrions lancer un vigoureux appel contre la mise au point et le déploiement de tout système de défense antimissile en raison des graves incidences qu'il pourrait avoir sur la sécurité internationale. Ma délégation demande donc que le Traité sur les systèmes de missiles antibalistiques existant soit renforcé et que soit examinée de façon approfondie la question de la menace d'une prolifération de missiles dans le monde. L'abrogation du Traité ABM aurait, selon nous, de graves conséquences pour l'avenir de la sécurité internationale.

Ma délégation se félicite de l'augmentation du nombre de ratifications du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constatée au cours de l'année dernière. Nous espérons que, comme stipulé dans l'article XIV du Traité, les 44 pays encore à

l'extérieur de cet instrument y adhéreront et le ratifieront pour qu'il puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible. Nous reconnaissons que l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires revêt une grande importance, c'est pourquoi nous avons entamé le processus de sa ratification. Toutefois, il est important que les pays visés à l'article XIV donnent l'exemple.

L'avis consultatif historique de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires, émis en juillet 1996, a été un événement majeur et positif et une contribution significative de la Cour mondiale à la campagne en faveur du désarmement nucléaire. Malheureusement, les États dotés d'armes nucléaires continuent à ignorer cet avis. La Malaisie et d'autres pays partageant la même vision des choses poursuivront leurs efforts pour donner suite à l'avis consultatif de la Cour lors de la présente session et des sessions futures de l'Assemblée générale. Nous espérons que, comme les années précédentes, le projet de résolution qui sera présenté à la Commission continuera de bénéficier du large appui des États Membres de l'Organisation.

Alors que les progrès techniques accroissent la menace potentielle posée par les armes biologiques, il est urgent d'accélérer les négociations portant sur un régime de vérification de la Convention sur les armes biologiques. Aujourd'hui, la Convention revêt une importance plus grande que jamais auparavant et l'esprit qui l'a inspiré est toujours très vivant. Cependant, les efforts menés pendant de nombreuses années pour conclure un protocole visant à renforcer ce traité capital ont tourné court en raison de la décision d'un partenaire important à la négociation de s'opposer au projet de texte composite du protocole qui a été présenté à la vingt-quatrième session du Groupe spécial. Nous regrettons également que le Groupe n'ait pas encore été en mesure d'adopter un rapport final sur ses travaux. Cependant, nous attendons la prochaine Conférence d'examen du Traité, prévue à Genève le mois prochain, dans l'espoir qu'elle permettra de revoir cette question.

Il est essentiel que les États qui n'ont pas encore ratifié cette convention ni la Convention sur les armes chimiques ou qui n'y ont pas encore adhéré le fassent le plus rapidement possible afin que l'efficacité de ces instruments soient renforcée grâce à leur caractère universel. Selon nous, cet objectif est accessible étant

donné l'importante contribution de ces conventions aux efforts collectifs de la communauté mondiale pour éliminer la menace des armes de destruction massive.

Les armes classiques deviennent de plus en plus perfectionnées et donc plus à même de semer la mort. En raison de l'action commerciale offensive des vendeurs d'armes de la plupart des pays industrialisés, ces armes se trouvent aujourd'hui dans les arsenaux de pays appauvris qui ont du mal à les financer. Prenant une initiative sans précédent, la Conférence des Nations Unies de 2001 sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en juillet dernier, a adopté un Programme d'action. Cette conférence a été un pas important en direction de l'objectif consistant à prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Il reste aux États à s'acquitter de leurs obligations respectives au titre du Programme d'action. Selon nous, la question de la prolifération des armes légères doit être vue dans une perspective d'ensemble, celle de la maîtrise des armes et du désarmement, de la construction de la paix après les conflits, de la prévention des conflits et du développement socioéconomique. Pour ce qui est des situations de conflit, le problème devrait être étudié de façon approfondie dans le contexte du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants.

Ma délégation est fière d'annoncer que, depuis janvier dernier, la Malaisie est devenue le premier pays d'Asie exempt de mines terrestres. En effet, nous avons procédé à la destruction des stocks de mines antipersonnel et avons donc rempli nos obligations au titre de l'article 4 de la Convention d'Ottawa. Nous demeurons attachés à la réalisation d'une interdiction vraiment universelle des mines terrestres. La destruction de près de 95 000 mines antipersonnel a commencé cette année à la mi-janvier et a été effectuée sur trois sites différents de la Malaisie, en utilisant l'une des méthodes les plus sûres et les plus efficaces à notre disposition. À nos yeux, les souffrances humaines provoquées par les mines antipersonnel dépassent de loin l'utilité militaire de ces explosifs. Nous continuons d'espérer et d'attendre que se produise une poussée politique plus vigoureuse vers l'acceptation universelle de ce traité. À cet égard, nous sommes satisfaits du résultat positif de la Conférence des États parties, tenue à Managua récemment, qui permettra une application plus efficace de la Convention d'Ottawa.

La Malaisie est fière du rôle qu'elle a joué pour donner forme au Traité faisant du Sud-Est asiatique une zone exempte d'armes nucléaires avec nos partenaires de l'ANASE. L'établissement de ces zones est une partie importante et intégrante du processus du désarmement nucléaire. Nous continuons de penser que la création de ces zones dans différentes parties du monde aidera à créer les conditions propices à l'instauration de la paix et de la stabilité et favorisera la confiance au niveau régional. Ma délégation accorde une grande importance à la promotion de ces zones et appuie sans réserve leur création dans d'autres parties du monde, notamment en Asie occidentale ou au Moyen-Orient, comme le demande la résolution relative au Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire de 1995 et confirmée à la Conférence d'examen de 2000.

La Malaisie croit en l'importance du Registre des armes classiques des Nations Unies et l'appuie vigoureusement. Nous reconnaissons pleinement la nécessité d'une transparence accrue en matière d'armement et le rôle de premier plan des Nations Unies dans la promotion de cet objectif.

Les efforts déployés dans le domaine des armes classiques, aussi importants soient ils, ne doivent pas nous faire oublier l'action à mener pour parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires qui doit rester une question de haute priorité dans l'ordre du jour international jusqu'à ce que ces armes horribles aient été complètement éliminées de la surface de la Terre. La Malaisie félicite le Secrétaire général d'avoir appelé à la convocation d'une conférence internationale, aux fins d'examiner tous les aspects de la question des armes nucléaires, et nous l'encourageons vivement à donner suite à sa louable proposition. La convocation d'une telle conférence permettrait à la communauté de renouveler son engagement à l'égard des objectifs du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaires menant à l'édification d'un monde complètement libéré des armes nucléaires.

Face aux énormes défis que nous avons à relever, nous ne devons jamais relâcher notre campagne commune en faveur du désarmement nucléaire. Nous ne devons pas nous laisser aller à une satisfaction béate et laisser dire que tout va bien sur le front du désarmement. À cet égard, nous reconnaissons et apprécions vivement le rôle positif des organisations

non gouvernementales qui ont su maintenir un intérêt au niveau mondial pour toutes les questions ayant trait au désarmement nucléaire. Je les félicite pour leur important rôle de soutien, qui est pour nous une source d'inspiration et nous pousse à faire avancer le processus du désarmement grâce aux connaissances et à l'expérience que ces organisations partagent avec nous. Elles sont des partenaires indispensables dans une cause commune. Elles sont véritablement la conscience de l'humanité, agissant en tant que phares et nous montrant la voie à suivre pour instaurer un monde définitivement libéré de toutes les armes de destruction massive.

Pour terminer, ma délégation voudrait exprimer sa reconnaissance au Département des affaires de désarmement, sous la direction compétente et dynamique de mon ami, le Secrétaire général adjoint, M. Jayantha Dhanapala, que je suis heureux de voir à cette tribune et que je félicite pour le rôle qu'il joue dans la promotion de l'ordre du jour du désarmement des Nations Unies.

M. Ikouebe (Congo) : Monsieur le Président, à l'instar des orateurs qui m'ont précédé, je voudrais vous présenter mes vives félicitations pour votre élection à la tête de la Première Commission et pour la manière avec laquelle vous dirigez nos débats. L'ensemble de votre Bureau peut compter sur le plein appui et la coopération de ma délégation qui aborde l'examen de nos travaux dans un esprit d'ouverture et de conciliation.

Je voudrais également saisir cette occasion pour condamner, une fois encore, les odieux attentats qui viennent de frapper notre ville hôte, New York, et l'Amérique tout entière et réitérer au peuple et au Gouvernement américains notre profonde sympathie. Le débat historique qui vient d'avoir lieu ici même, la semaine dernière, a été l'occasion pour l'ensemble de la communauté internationale de s'engager résolument dans la voie d'une coopération renforcée dans la lutte contre le grave fléau que représente le terrorisme international. Ces actes criminels mettent en lumière la nécessité et l'urgence d'une profonde réflexion sur la nature des dangers qui pèsent sur le monde actuel. Notre perception de la menace s'en trouverait modifiée et le concept de sécurité qui en découlerait tracerait les grandes lignes d'une nouvelle forme de coopération internationale à définir et à mettre sur pied.

Le climat de tension qui règne à la suite de la résurgence du risque terroriste donne un relief particulier au caractère actuel des débats que nous engageons au sein de la Commission depuis des décennies parfois. Le moment paraît donc indiqué pour un sursaut de notre conscience collective en vue d'accélérer des avancées significatives dans les domaines en discussion, à savoir la paix et la sécurité, le désarmement général et complet. Sur ces points, ma délégation voudrait ici présenter quelques observations.

D'abord, s'agissant de la paix et de la sécurité internationales, outre la nécessité d'une coopération internationale accrue sous l'égide des Nations Unies, il convient plus que jamais de mettre l'accent sur la stratégie globale et cohérente de prévention des conflits. Dans ce cadre, l'on n'insistera jamais assez sur la nécessité de renforcer le rôle et d'accroître les moyens des Nations Unies dans la prévention des conflits. Dès lors, les recommandations contenues dans le rapport que le Secrétaire général a présenté en juin dernier à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité sur la prévention des conflits armés, mérite qu'une suite appropriée leur soit donnée. C'est le lieu pour moi de saluer une décision qui vient d'honorer les Nations Unies et leur chef. Il s'agit de l'attribution du prix Nobel de la paix, nouvelle qui vient d'être annoncée ce matin. Il s'agit incontestablement d'un hommage et d'un encouragement qui ne sauraient passer inaperçus auprès des États membres, et je m'en félicite.

Un accent particulier doit être également mis sur une stratégie bien définie de maintien et de consolidation de la paix. Ici, comme c'est souvent le cas, se pose le problème des moyens à mettre au service d'une politique et d'une action décidée. L'on devra notamment veiller à continuer à accorder un intérêt constant au rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix qui a été approuvé par le Sommet du Millénaire.

À cet égard, je voudrais rappeler, s'agissant particulièrement de l'Afrique, l'engagement contenu dans la Déclaration du Millénaire consistant à

« encourager et soutenir les mécanismes régionaux et sous-régionaux de prévention des conflits et de promotion de la stabilité politique, et assurer un financement régulier aux opérations

de maintien de la paix menées sur le continent. »
(A/RES/55/2, par. 28).

Par ailleurs, en ce qui concerne le désarmement, la première démarche consisterait à appliquer l'engagement pris dans la Déclaration du Millénaire par lequel les dirigeants du monde appellent à oeuvrer à l'élimination des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, et à réduire les risques que représentent les armes légères et les mines terrestres. Il y a donc urgence à accélérer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

D'autre part, la nécessité de créer un climat de confiance entre les nations et d'éviter le retour à la course aux armements nucléaires commande que soit évitée toute initiative unilatérale tendant à fragiliser ou à remettre en cause l'équilibre existant dans le domaine de la défense nucléaire. Le monde a besoin aujourd'hui plus que jamais d'un geste de remise en confiance et d'une réelle volonté de concertation. À ce sujet, il convient de réactiver la Conférence du désarmement pour qu'elle adopte enfin son programme de travail et s'engage résolument dans la voie d'une négociation sérieuse sur les questions dont elle est saisie, pour aboutir à la conclusion d'accords de désarmement juridiquement contraignants, irrévocables et vérifiables.

Nous saluons la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui a eu lieu, ici, à New York, du 9 au 20 juillet 2001 et qui a abouti à l'adoption d'un Programme d'action. Prévenir, combattre et éliminer le commerce de ce type d'armes, un tel objectif serait renforcé si, d'une part, les États commençaient à donner suite aux principales recommandations du Programme et si, d'autre part, un consensus venait à être dégagé sur les points en suspens. Une reprise rapide des négociations sur ces points litigieux constituerait assurément une initiative hautement significative.

Mon pays a toujours accordé une importance toute particulière aux débats engagés dans la Commission sur des questions vitales pour l'humanité. Mais, aujourd'hui, cet intérêt revêt un caractère singulier en raison du contexte national congolais et de l'environnement sous-régional en Afrique centrale. En effet, au sortir d'une longue période de guerres civiles qui ont causé d'innombrables pertes en vies humaines

et d'immenses destructions matérielles, toute l'activité nationale se trouve centrée sur les mesures de consolidation de la paix tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. C'est dans ce cadre que s'est tenue, en mars et avril 2001, une convention nationale destinée à créer un consensus politique sur les conditions du renforcement de la paix, de la démocratie et sur les mesures de reconstruction de l'économie nationale. En même temps, nous poursuivons, avec le concours des Nations Unies, à travers le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation internationale pour les migrations un vaste projet de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants. Dans le cadre de ce projet, plus de 20 000 ex-miliciens ont été démobilisés, 10 292 armes légères ramassées dont environ 6 500 sont déjà détruites et près de 5 600 ex-miliciens bénéficient d'une assistance à la réinsertion par le biais de 1 496 micro-projets.

Nous avons entrepris des démarches auprès du Département des affaires de désarmement des Nations Unies et du Groupe des États intéressés par des mesures concrètes de désarmement en vue de solliciter un financement destiné à la poursuite de ce projet vital pour la consolidation de la paix au Congo. Car il s'agit d'asseoir durablement la paix en intégrant les ex-combattants dans des activités productives et en leur donnant de nouvelles raisons d'espérer: une alternative au recours à la violence. En même temps, dans le cadre de la promotion des mesures de confiance au niveau sous-régional, le Congo prend une part active aux travaux du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale. Il s'agit d'un volet particulièrement sensible au regard des convulsions qui secouent la sous-région d'Afrique centrale et des Grands Lacs depuis quelques années.

L'on comprend donc aisément pourquoi l'une des récentes activités du Comité a été l'organisation à Bujumbura, du 14 au 16 août 2000, de la Conférence sous-régionale sur la question des réfugiés et du déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays dans la sous-région d'Afrique centrale. Le Comité consultatif a déjà adopté diverses initiatives importantes, notamment la création du Conseil de paix et de sécurité en Afrique centrale et s'emploie à mettre sur pied, à terme, une force multinationale d'Afrique centrale. Il existe déjà un cadre de centrales qui entretiennent régulièrement le dialogue et la concertation sur des questions d'intérêt commun. À

l'occasion de chacune des conférences ministérielles, le Comité procède à l'examen de la situation géopolitique en matière de sécurité dans les États Membres. Le Comité fait également le point de la coopération entre les États de la sous-région dans les divers domaines de la sécurité.

Sur le plan bilatéral, mon pays entretient également une concertation étroite avec chacun de ses voisins sur les questions de paix et de bon voisinage. Des accords sont ainsi passés avec le Gabon, la République centrafricaine, l'Angola et la République démocratique du Congo. Avec ce dernier pays vient d'être créée une structure permanente de coopération dans le domaine de la sécurité. Il s'agit de l'organisation des patrouilles militaires mixtes de surveillance de la frontière commune et de sécurisation des populations le long des fleuves Congo et Oubangui, autour des zones qui ont été récemment encore le théâtre de combats violents et de déplacements massifs de populations.

Au-delà, l'attachement de mon pays à la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique et dans le monde se matérialise par diverses mesures qui revêtent les formes les plus variées. Les plus récentes de ces mesures sont l'adhésion du Congo à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et le versement, à titre symbolique, d'une modeste contribution au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement. C'est dire tout l'intérêt et tout l'espoir que nous plaçons dans le bon déroulement des travaux de la Commission, travaux auxquels une actualité inopportune confère une signification exceptionnelle.

Mme Raholinirina (Madagascar) : Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de vous présenter ses chaleureuses félicitations pour votre élection à la tête de nos travaux. Je suis persuadée que la Commission saura pleinement bénéficier de vos qualités tant professionnelles que personnelles et que, sous votre houlette, nos débats seront menés à bonne fin. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. De même, nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Département des affaires de désarmement dirigé par M. Dhanapala pour ses efforts inlassables pour la promotion de la cause du désarmement.

Nos travaux se déroulent dans un climat empreint d'incertitudes, suite à la terrible tragédie du 11 septembre 2001 qui marquera à jamais l'histoire de l'humanité. En cette période d'épreuves, nous tenons à exprimer nos sincères condoléances et notre profonde sympathie au peuple et au Gouvernement des États-Unis. Je saisis aussi cette occasion pour réitérer la condamnation la plus ferme par la République de Madagascar du terrorisme sous toutes ses formes et sous toutes ses manifestations. Par leur nature même, les actes terroristes sont l'expression la plus manifeste de la négation de la primauté du droit et de la violation des droits fondamentaux de l'homme. Par le mandat qui lui est assigné, la Première Commission a un rôle crucial à jouer dans les efforts à mener pour lutter contre le fléau du terrorisme qui menace la paix et la sécurité internationales.

Les actes abominables commis le 11 septembre dernier ont mis en évidence que les terroristes ne lésinent pas sur les moyens et ne reculent devant rien. Le rapport annuel pour 2000 de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est révélateur à ce sujet. En effet, selon ce document, des groupes terroristes et d'autres groupes pourraient essayer d'acquérir par le vol des matières nucléaires. Il est particulièrement inquiétant d'apprendre par ce rapport que la lutte contre le commerce illicite des armes nucléaires et radioactives s'est accrue du fait de la multiplication de tels actes. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a abondé dans ce sens quand il a déclaré, le 1er octobre, devant l'Assemblée générale

« Le principal danger tient à l'acquisition et à l'utilisation par un groupe non étatique, voire un particulier, d'une arme nucléaire, biologique ou chimique. » (A/56/PV.12)

Devant d'aussi graves menaces, Madagascar ne peut que souscrire à l'appel lancé par notre Secrétaire général pour que les États redoublent d'efforts en vue d'assurer l'universalité, la vérification et l'application intégrale des principaux traités sur les armes de destruction massive. Nous faisons également nôtre sa proposition pour le renforcement des législations nationales qui réglementent les exportations de biens et de technologies nécessaires à la fabrication d'armes de destruction massive. En tout état de cause, et conformément à la Déclaration du Millénaire, notre objectif ultime doit demeurer un monde exempt

d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires.

L'histoire a montré que les armes nucléaires sont les armes les plus redoutables jamais inventées par les êtres humains. Le risque d'utilisation de ce type d'armes par des terroristes ne fait qu'aggraver la menace que font peser les armes nucléaires sur la survie de l'humanité. Il ne fait pas l'ombre d'un doute que, tant que subsistent sur notre planète les armes nucléaires, un monde à l'abri de la peur ne sera qu'une pure illusion. Dans le domaine du désarmement nucléaire, il est regrettable de constater l'absence de progrès tangibles pour traduire en actes l'engagement sans équivoque pris par les puissances nucléaires lors de la Conférence d'examen 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires d'éliminer complètement leurs arsenaux nucléaires. Ainsi, à l'espoir né des résultats positifs de cette conférence s'est substituée l'inquiétude.

L'incapacité de la Conférence du désarmement à s'entendre sur son programme de travail et à entamer des négociations sur le Traité sur l'arrêt de la fabrication de matières fissiles à des fins d'armement ne nous incite pas non plus à l'optimisme. À cela s'ajoute l'insuffisance des progrès dans l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le retard dans l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Autres motifs de préoccupation, l'impossibilité pour la Commission du désarmement de s'entendre sur la tenue de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique qui se profile à l'horizon.

Les multiples défis auxquels nous devons faire face nous amènent à renouveler notre engagement envers la cause du désarmement dans son ensemble. Les fans positifs enregistrés jusqu'ici devront nous encourager à persévérer et à redoubler d'efforts dans cette entreprise longue et difficile. Dans ce contexte, la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique, en Asie et en Amérique latine constitue un acquis précieux dans le processus du désarmement nucléaire. La création de telles zones sur la base d'accords convenus entre les États de la région intéressée doit être encouragée car elle contribue au renforcement de la sécurité régionale et de la confiance mutuelle entre ces États. Convaincu que la transparence favorise l'instauration d'un climat de

confiance indispensable à la paix durable, Madagascar se félicite de l'augmentation du nombre des États participant au Registre des armes classiques des Nations Unies. Nous nous prononçons en faveur de toute initiative visant à améliorer la participation au Registre.

Guidé par son attachement profond à la paix, en cette année 2001 qui marque le trentième anniversaire de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, Madagascar souhaite une contribution plus active de toutes les parties intéressées dans la recherche des voies et moyens permettant de réaliser les objectifs fondamentaux de cette déclaration.

Le siècle qui vient de s'achever a été ponctué de conflits sanglants dont la plupart ont été alimentés par la prolifération d'armes légères. La tenue au mois de juillet dernier de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a été une occasion historique de se concerter sur l'élaboration d'une stratégie mondiale pour lutter contre ce fléau. Malgré ses lacunes dans certains domaines jugés essentiels par la majorité des délégations, y compris la mienne, le Programme d'action adopté à l'issue de cette conférence doit être appliqué aussi rapidement que possible afin d'endiguer les effets dévastateurs des armes légères. En tant que continent le plus touché par le phénomène du commerce illicite des armes légères, l'Afrique attend beaucoup de signes forts dans la mise en oeuvre rapide de ce programme d'action, notamment dans le domaine de l'assistance technique et financière. Les efforts des États africains dans le domaine de la prévention, du règlement des conflits et de la consolidation de la paix après les conflits méritent d'être appuyés par la communauté internationale par le renforcement de la capacité africaine à participer aux opérations de paix en la dotant de la formation nécessaire et des moyens adéquats.

Dans le même ordre d'idées, Madagascar souhaite que le Centre des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique puisse être pleinement opérationnel afin qu'il contribue efficacement à la promotion de la paix, de la limitation des armements et du désarmement dans la région.

À l'instar des autres régions en développement, l'Afrique connaît également les affres des mines antipersonnel. Ces armes causent d'indicibles souffrances humaines au même titre que les armes

légères. Aussi ma délégation se félicite-t-elle de la tenue à Managua, du 18 au 21 septembre 2001, de la troisième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Madagascar exprime le vœu que cette convention bénéficie d'une adhésion universelle afin de mettre un terme aux souffrances des populations civiles qui sont une cible facile de cette catégorie d'armes en temps de guerre comme en temps de paix. Dans la même optique, Madagascar estime opportun l'établissement d'une zone exempte de mines antipersonnel en Afrique.

Le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur l'activité de notre Organisation fait état de l'augmentation continue des dépenses militaires mondiales, l'accroissement étant enregistré dans certains pays industrialisés et dans divers pays en développement. Ce sombre constat nous amène à affirmer qu'une sécurité durable ne réside pas dans l'accumulation des armes mais dans les relations fondées sur la confiance et le respect total des nobles objectifs énoncés dans la Charte. Le lien étroit entre paix et développement qui est une réalité incontournable, rend plus que jamais pertinente la nécessité d'orienter les sommes colossales dépensées pour la course aux armement vers les efforts de développement.

La conjoncture dans laquelle nous vivons exige un regard nouveau sur nos approches et convictions en matière de sécurité. Le choix qui s'offre à nous est clair: emprunter la voie étroite de l'intérêt national égoïste ou la voie élargie de la paix et de la prospérité internationales.

Ma délégation espère qu'en cette session très spéciale notre choix pourra être guidé par la voix de la sagesse tout au long de nos débats afin de faire de la Commission un instrument productif des ressorts nécessaires à la dynamique de paix sur laquelle repose notre avenir commun.

M. Xariyawasam (Sri Lanka) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous présenter les félicitations de ma délégation pour votre élection. Nous sommes certains que grâce à votre compétence et à votre connaissance approfondie des questions examinées à la Première Commission nos travaux seront menés à bonne fin. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

De même, je voudrais remercier votre prédécesseur, mon ami l'Ambassadeur Mya Than, pour sa précieuse contribution aux travaux de la Première Commission en sa qualité de Président lors de la précédente session.

Ma délégation tient aussi à exprimer sa reconnaissance aux Secrétaire général adjoint Dhanapala et aux fonctionnaires de son département, tant à New York qu'à Genève, pour le travail appréciable qu'ils accomplissent. Cela est d'autant plus remarquable que le Département des affaires du désarmement est le plus petit département du Secrétariat des Nations Unies mais ses responsabilités s'exercent dans l'un des domaines prioritaires de l'Organisation.

Je saisis également cette occasion pour féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et le Secrétariat des Nations Unies pour s'être vu décerner le prix Nobel de la paix que M. Annan et les Nations Unies méritent grandement.

Cette année, la Première Commission se réunit pour son évaluation annuelle des questions de sécurité internationale et de désarmement en un moment particulièrement difficile. Le pays hôte, notamment la ville où nous nous trouvons, de même que la communauté internationale dans son ensemble ont été les témoins d'une terrible tragédie humaine. Nous condamnons sans équivoque ces attaques terroristes. Notre pays ayant connu des actes de terrorisme barbares similaires, nous comprenons fort bien et partageons l'angoisse et la douleur de ceux qui ont été victimes de tels actes de violence aveugle perpétrés contre des civils innocents. Le Sri Lanka se tient au côté États-Unis et du reste du monde pour faire en sorte d'éradiquer la menace du terrorisme.

Tout en tirant des leçons de ces tragédies, nous avons besoin de réfléchir profondément aux mesures nécessaires à prendre, certaines portant sur les travaux de la Commission, de façon à insuffler un sens de réalisme et une raison d'être à nos efforts. À cet égard un certain nombre de questions requièrent particulièrement notre attention.

Une première mesure a trait à l'urgente nécessité de travailler ensemble afin de créer un régime juridique international qui engloberait tous les domaines de l'activité humaine et ne laisserait aucune possibilité à quiconque de perpétrer des actes de terrorisme contre des civils innocents. Une telle mesure relèverait de la responsabilité de tous les organes du système des

Nations Unies. Nous pourrions également déterminer quelle pourrait être la contribution, directe ou indirecte, de la Première Commission à cet objectif.

La question se pose également de savoir comment une sécurité fondée sur l'armement, but que certains États semblent poursuivre, pourrait garantir la paix aux habitants de ces États. Depuis longtemps déjà certains affirment que la sécurité d'un État-nation pourrait reposer sur l'armement, notamment sur les armes de destruction massive et leur vecteurs techniquement avancés. Un tel arsenal impressionnant aurait pour objet de dissuader des ennemis réels ou éventuels. Cependant, même avec cette puissance militaire écrasante, la possibilité de garantir la sécurité physique de toute la population d'un État semble quelque peu illusoire. C'est pourquoi chercher à disposer de systèmes d'armes plus perfectionnés ne semble guère être le moyen susceptible de garantir la sécurité humaine.

En outre, le fait que des acteurs non étatiques puissent mettre la main non seulement sur des armes légères mais aussi peut-être sur des armes et moyens de destruction massive est devenue une source de préoccupation. Dans ce contexte nous nous félicitons de l'initiative prise par le Département des affaires de désarmement d'accueillir un symposium extraordinaire sur le terrorisme et le désarmement. Nous espérons que des débats de cette instance naîtront de nouvelles idées sur cette importante question, notamment quel effet peut avoir le terrorisme sur les mesures de désarmement.

Depuis la création des Nations Unies il y a 50 ans, quantité de théories ont été émises sur la meilleure façon d'instaurer la paix et la sécurité internationales dans l'intérêt de tous les peuples du monde. Nombre de ces théories ont fait l'objet de débats, notamment le concept de sécurité commune ainsi que les conséquences de la théorie de destruction mutuelle certaine, et de plusieurs autres.

La Déclaration du Millénaire adoptée au tournant de ce siècle par nos chefs d'État a souligné l'axiome d'une paix et d'une sécurité réalisées avec un armement moindre et une coopération plus étendue. La Déclaration a également réitéré le désir de l'humanité maintes fois exprimé d'une sécurité commune fondée sur la confiance collective aux niveaux national et international. Il était permis d'espérer que les pays freineraient leur désir de disposer d'un armement accru

et réviseraient même à la baisse leurs programmes en cours. De même, il était pour nous naturel d'envisager que ces nobles idéaux s'étendraient aux différentes instances de désarmement et de sécurité des Nations Unies, tels la Commission et la Conférence du désarmement ainsi que les organes chargés de l'examen des traités. Cependant, il faut reconnaître que les événements intervenus depuis le Sommet du Millénaire nous ont menés dans la direction opposée.

Les systèmes de traités sur le désarmement international et la maîtrise des armements ont été mis à l'épreuve de diverses façons. Plusieurs mécanismes d'examen de traités deviennent des lieux de polémique. Les traités actuellement en vigueur sont considérés comme dépassés, et ce sur la base de théories et de capacités techniques non avérées. L'esprit et l'objet de plusieurs autres traités bénéficiant d'une large adhésion sont actuellement violés en raison d'un manque évident d'engagement des parties à ces traités et d'actions mal intentionnées de la part de ceux qui n'adhèrent pas à ces traités. La conduite internationale fondée sur le droit et qui devrait se conformer aux différents régimes de traités n'est donc pas respectée. À cet égard, il est évident que la quête entreprise à l'issue de la guerre froide par les grandes puissances sur la façon d'établir un équilibre stratégique ou de maintenir des positions de sécurité nationale avec ou sans armes nucléaires n'a pas encore abouti. Cette situation est évidemment préjudiciable à tous. Ces développements n'augurent pas bien de nos efforts au sein de la Commission et d'autres instances pour instaurer la paix et la sécurité internationales.

La Conférence du désarmement, à Genève, pâtit le plus de cette tendance rétrograde. Cet organe des Nations Unies spécialement mis sur pied pour la formulation des traités sur le désarmement se trouve paralysé en raison surtout des positions stratégiques et tactiques de certains de ses membres. La Conférence, prévue pour être l'instance unique de négociations multilatérales sur le désarmement, reste inactive depuis quatre années consécutives. Ni l'esprit de la Déclaration du Millénaire, ni l'engagement solennel pris à la Conférence d'examen 2000 du TNP n'a eu pour effet de déclencher une action positive au sein de la Conférence du désarmement.

Le Sri Lanka est fermement convaincu que la Conférence du désarmement doit oeuvrer en vue d'atteindre les objectifs pour lesquels elle a été établie à l'origine. Dans cet esprit, et en tant que manifestation

de notre volonté de rendre cette instance de nouveau utile, j'ai accepté la responsabilité qui m'a été confiée par les membres de la Conférence du désarmement de coordonner les efforts de cette instance en vue de trouver les voies et moyens d'améliorer son fonctionnement et de la rendre efficace. Parallèlement, d'autres questions ont été examinées, notamment l'élargissement de la composition de la Conférence et son ordre du jour.

Il est apparu clairement qu'un très grand nombre de membres de la Conférence du désarmement souhaitent, et sont en fait prêts à modifier son règlement de façon à la rendre plus productive. Durant nos débats, plusieurs idées novatrices ont été examinées sur la manière d'accroître l'efficacité de la Conférence, en attendant l'ouverture de négociations complètes en vue d'instaurer des régimes de traités solides. Ma délégation espère que le processus de consultation se poursuivra lors de la prochaine session de la Conférence du désarmement afin de parvenir à des décisions concrètes.

L'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires reste un objectif plus éloigné que jamais. Nous souhaitons très sincèrement que cette année soit marquée par une action plus résolue en vue de l'élimination complète des armes nucléaires. Ces armes, pratiquement inutilisables, sont toujours présentes dans les arsenaux de plusieurs pays. Tout porte à croire également que le nombre de pays en possession de ces armes ira croissant si le mythe et le statut de puissance qui s'y attache ne disparaît pas et si un programme d'action clair n'est pas mis sur pied pour les éliminer.

Parallèlement, les tentatives de certains pays visant à dissocier les efforts réalisés en direction de la non-prolifération des armes nucléaires de ceux réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire nous préoccupent vivement. Une telle attitude n'est pas seulement vaine mais elle est lourde de dangers. Le monde ne pourrait être sûr si une barrière permanente était dressée entre ceux qui possèdent l'arme nucléaire et ceux qui ne la possèdent pas. Une telle situation est par nature instable et déséquilibrée. Dans tous les domaines de l'activité humaine, l'Histoire a vu maints projets échouer, et en dernier ressort il en est résulté des bouleversements majeurs. En outre, l'existence permanente d'armes de destruction massive et d'arrangements qui, apparemment, pourraient les maîtriser, créerait une situation non seulement

intolérable et contradictoire mais qui pourrait avoir des conséquences désastreuses. C'est pourquoi la proposition du Secrétaire général de convoquer une conférence internationale sur l'élimination des dangers nucléaires va dans la bonne direction et devrait retenir l'attention.

Mon pays, conjointement avec l'Égypte, a eu l'honneur pendant de nombreuses années de porter à l'attention de la Commission la question portant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. C'est là une manifestation de notre conviction maintes fois répétée selon laquelle la dernière frontière de l'humanité, l'espace extra-atmosphérique, doit rester pacifique en tant que patrimoine commun de l'humanité et qu'il est vital de préserver la stabilité et la sécurité sur la Terre. Cependant, nos efforts pour obtenir un consensus et oeuvrer en faveur d'une action concrète dans ce domaine n'ont pas encore porté leurs fruits.

Le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, établi par la Conférence du désarmement en 1985 et présidé par le Sri Lanka en 1998, a déjà examiné et recensé un certain nombre de questions et de propositions importantes ainsi que quelques initiatives portant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le rétablissement de ce Comité spécial par la Conférence du désarmement bénéficie du large appui de ses membres. Cependant, des divergences de vues persistent quant au mandat du Comité spécial. À cet égard, nous espérons que la résolution présentée sur ce sujet à la Première Commission cette année marquera un nouveau progrès vers notre objectif ultime et ne sera pas une régression par rapport à ce qui a déjà été obtenu.

Malgré les progrès récemment accomplis à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, nous restons profondément inquiets car si nous ne prenons pas de nouvelles mesures fermes le problème restera aussi aigu. Nous félicitons l'Ambassadeur Camilo Reyes Rodriguez, de la Colombie, pour sa contribution appréciable en sa qualité de Président de la Conférence et nous saluons le Programme d'action de consensus qui a été adopté.

Cependant, cette modeste réalisation ne doit pas être considérée comme un fin en soi. Nous attendons des Nations Unies qu'elles jouent un important rôle dans la mise en oeuvre des mesures convenues et des

actions de suivi. En même temps, les États et les organisations régionales et internationales, notamment le système des Nations Unies, doivent continuer à développer et appuyer toute mesure visant à une recherche active sur ce sujet complexe de façon à faire surgir d'autres questions pertinentes liées au transfert illicite, à la fabrication et à la prolifération des armes légères, notamment celles concernant les acteurs non étatiques. Ces efforts devraient être centrés sur les questions qui n'ont pas été examinées de façon adéquate durant le processus préparatoire à la Conférence. Le courtage, le marquage et les modes de transport, notamment, ne devraient pas être traités comme de simples questions d'ordre public.

À cet égard, le Sri Lanka se félicite de la proposition des pays du Groupe de Rio à l'effet d'entamer un débat sur l'interdiction de la vente d'armes légères aux acteurs non étatiques. En outre, selon nous, la question de la fourniture de munitions et d'explosifs est une question connexe importante et ne devrait pas être négligée. Après tout, une arme légère privée de munitions devient une arme primitive, une sorte de bâton.

La difficulté et la complexité de débattre de certaines de ces questions ne doivent pas constituer un obstacle. En ce moment même de plus en plus de civils sont tués par des combattants armés et des terroristes qui emploient de façon aveugle des armes légères et des explosifs. En fait, si nous ne sommes pas en mesure de surveiller et de contrôler la production et le transfert d'explosifs perfectionnés, un véhicule de transport tel qu'un bateau ou un avion pourrait aisément être transformé en une arme de destruction massive s'il est chargé d'explosifs.

Nous regrettons vivement que l'initiative d'établir un protocole pour la vérification et le respect de la Convention sur les armes biologiques n'ait pas débouché à Genève sur un accord final. La crédibilité des instruments internationaux, telle la Convention sur les armes biologiques, interdisant les armes de destruction massive dépend dans une large mesure de l'efficacité des régimes de vérification de ces instruments. Ces régimes de vérification ne peuvent être établis qu'au moyen de négociations multilatérales ouvertes et transparentes.

Dans un avenir prévisible, la Convention sur les armes biologiques risque de rester le seul traité portant sur les armes de destruction massive qui ne soit pas

doté de mécanisme de vérification, et cela est fort inquiétant. Cette situation pourrait avoir des effets négatifs sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, surtout en un moment où la communauté internationale se prépare à traiter de la menace posée par le terrorisme. Cette menace toujours plus grande liée à la possibilité de l'utilisation par des terroristes de moyens de destruction massive telles que les armes biologiques et à toxines, ne doivent pas être négligées ou sous-estimées.

Il est évident que les conceptions et les paradigmes de la sécurité internationale sont actuellement en pleine évolution. La promesse de dividendes de la paix à l'issue de la guerre froide et en ce début de vingt-et-unième siècle ne s'est pas concrétisée. À cet égard, nous tenons à souligner combien il est important que la conduite des États et de leur peuple soit fondée sur des règles. L'évolution de conceptions stratégiques et l'apparition de nouveaux paradigmes de sécurité ne doivent pas dénaturer la notion actuelle de stabilité et de sécurité dans le monde. Les visions stratégiques et les défis nouveaux de même que les perceptions de la menace sont mieux appréhendés dans un cadre multilatéral. Il faut éviter l'unilatéralisme à tout prix.

Les actes de terrorisme qui ont causé des ravages sans précédent dans de nombreuses parties du monde font ressortir la nécessité de créer un pacte mondial sur la sécurité dans l'intérêt des États Membres des Nations Unies et des peuples du monde. Il est évident que la sécurité d'un État ne se traduit pas nécessairement par la sécurité et le bien-être d'un citoyen du monde dans un univers planétaire. Seul un système réglementé solide et mondialement respecté tel que cela fonctionne actuellement dans d'autres domaines des activités humaines pourra assurer la paix et la sécurité internationales. Nous devons élaborer et nous mettre d'accord sur un système de sécurité et une conduite fondés sur des règles et qui sera respecté par les États, la société civile et le citoyen du monde. À cet égard, ma délégation espère que les débats de la Première Commission seront fructueux et déboucheront sur un ensemble de résolutions qui nous donneront la volonté de mettre en oeuvre un programme d'activité efficace dans d'autres instances de sécurité et de désarmement, et bénéficieront à tous les pays et les peuples du monde.

M. Castellon Duarte (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens d'abord, au

nom de ma délégation, à vous féliciter chaleureusement pour votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à la présente session. Je suis certain que grâce à votre expérience dans le domaine du désarmement et à vos qualités diplomatiques bien connues vous mènerez nos travaux avec une grande efficacité. Soyez assuré de l'appui de notre délégation dans l'accomplissement de votre tâche.

Je voudrais avant tout m'associer à la déclaration faite par le représentant du Chili le lundi 8 octobre, au nom du Groupe de Rio.

Les attaques terroristes perpétrées le 11 septembre nous contraignent à élaborer et à appliquer de nouveaux concepts qui garantissent la sécurité nationale et internationale. En raison de ces actes terroristes cruels et violents il nous faut absolument accroître nos efforts dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Ces actes ignobles et perfides ont conduit à la création d'une coalition destinée à combattre le terrorisme qui constitue une menace à l'ordre mondial et à la coexistence sociale. Nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Ma délégation est consternée de constater que le commerce illicite des armes légères se poursuit sur une grande échelle dans différentes régions du monde, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les armes légères possèdent un ensemble de caractéristiques qui en font des armes de choix dans les conflits internes et dans les actions menées par des groupes terroristes, des forces insurgées, les trafiquants de drogues et les troupes irrégulières. Leurs principales victimes sont toujours des civils sans défense.

La Conférence qui s'est tenue en juillet dernier est un premier pas important dans la lutte efficace contre ce fléau qui ne connaît aucune frontière géographique et qui, chaque année, porte atteinte aux droits de l'homme de millions de personnes. Le Programme d'action pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères, sous tous ses aspects constitue une approche raisonnable et large pour traiter des différents problèmes associés aux divers aspects de ce commerce aux niveaux national, régional et mondial. Il nous faut cependant progresser à l'avenir, notamment pour ce qui est des objectifs qui n'auraient pu être atteints à la Conférence, tels que le

contrôle et la vente de d'armes légères aux entités non étatiques.

La Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociations sur le désarmement, n'a pas été en mesure de se mettre d'accord sur un programme de travail, et ce durant quatre années consécutives. De ce fait, il a été impossible d'entamer des négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires. Il est nécessaire, selon nous, que les États membres de cette instance agissent de bonne foi pour lever les obstacles qui empêchent son fonctionnement normal et permettre ainsi le bon déroulement de ses travaux.

Nous sommes d'accord, et davantage encore depuis les événements de septembre dernier, pour reconnaître que les armes nucléaires représentent un danger permanent car leur utilisation fait partie du domaine du possible. Les conséquences d'une attaque nucléaire ne sauraient être circonscrites à l'intérieur de frontières d'un pays ou au territoire des parties belligérantes. Les pays détenteurs d'armes nucléaires ont une très lourde responsabilité face aux dommages que ces armes pourraient causer à des populations innocentes, notamment dans le cas d'un accident, d'une négligence ou de leur emploi par des terroristes. Ces pays doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter que ces dangers ne deviennent une réalité.

Les conclusions de la Conférence d'examen 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) réaffirment la conviction que la mise en oeuvre pleine et effective du Traité et le régime de non-prolifération dans tous ses aspects a un rôle vital à jouer dans les domaines de la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Le respect scrupuleux du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est capital pour le maintien de la sécurité mondiale et ouvre sans aucun doute la voie menant à l'élimination complète des arsenaux nucléaires. Les 13 mesures adoptées l'année dernière par les États parties au TNP doivent être appliquées dès que possible, notamment par les puissances nucléaires.

Mon gouvernement est fermement convaincu que l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires*, en date du 8 juillet 1996, continue d'avoir une grande importance dans le domaine du désarmement nucléaire. Il établit clairement que les États ont l'obligation juridique d'entreprendre de

bonne foi des négociations conduisant au désarmement nucléaires sous tous ses aspects et de les mener à bonne fin dans les meilleurs délais.

Le retard enregistré dans l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires nous préoccupe et nous prions les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié cet instrument de le faire aussi rapidement que possible. L'occasion pourrait être fournie par la deuxième Conférence sur la mise en oeuvre du Traité, qui doit se tenir prochainement. Selon le règlement, 13 ratifications sont encore nécessaires pour l'entrée en vigueur de cet instrument, deux d'entre elles devant provenir d'États détenteurs d'armes nucléaires.

En tant qu'État partie au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco), nous appuyons la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde car ces zones constituent un des progrès les plus remarquables obtenus par la communauté internationale pour promouvoir un climat de confiance et garantir un monde plus sûr et plus stable. Cependant, nous avons encore beaucoup à faire pour progresser dans la voie du désarmement car, comme il est dit dans le Traité que je viens de mentionner, même si les zones militairement non nucléaires contribuent d'une façon décisive à la paix et à la sécurité internationales, elles ne constituent pas une fin mais un moyen pour atteindre l'étape suivante, c'est-à-dire le désarmement général et complet.

Les travaux de déminage au Nicaragua ont beaucoup progressé au cours des dernières années grâce à l'application d'un programme mis au point par l'armée nicaraguayenne avec l'appui de l'Organisation des États américains et de différents Gouvernements d'États amis qui nous ont apporté une aide technique et financière. Il s'agit des pays suivants : États-Unis, Norvège, Argentine, Danemark, Suède, Royaume-Uni, Espagne, Brésil, El Salvador et Guatemala.

À l'issue de la guerre civile des années 80, plus de 135 000 de ces engins se trouvaient encore dans le sol nicaraguayen. Près de la moitié de ces mines ont été détruites par l'armée, qui a nettoyé plus de 2 millions de mètres carrés du territoire national. La frontière sud du pays a pu être déclarée exempte de mines antipersonnel. Selon les données de la Croix Rouge, les mines enterrées causent environ 50 accidents par an; 90 % des victimes sont des civils et 65 % d'entre eux

sont des enfants et des adolescents. Selon d'autres sources, plus de 200 personnes sont mortes dans des accidents causés par des mines antipersonnel, et l'Organisation des États américains, quant à elle, signale que plus de 800 personnes, femmes, hommes et enfants, ont été mutilés par les explosions de mines et d'autres engins explosifs.

Depuis la fin du conflit, environ 130 000 mines se trouvent dans les stocks de l'armée. Environ 70 000 de ces engins ont été détruits avant septembre dernier. À l'occasion de la troisième Réunion des États Parties à la Convention d'Ottawa, tenue à Managua, 20 000 autres mines ont été détruites. Nous espérons que d'ici 2004 la dernière mine aura été retirée du sol du Nicaragua. Par ailleurs, il convient de mentionner que la Commission de déminage au Nicaragua a mis l'accent sur la réhabilitation et la réinsertion sociale des victimes des mines ainsi que sur les travaux de prévention et de sensibilisation face à ce problème. Nous savons qu'un million de mines restent disséminées dans 11 pays de l'Amérique latine, 110 millions à travers le monde, et l'explosion imprévue de ces engins tue ou mutilé environ 70 personnes chaque jour.

La troisième Conférence des États Parties à la Convention d'Ottawa s'est tenue à Managua du 18 au 21 septembre alors que le monde était bouleversé par les attaques terroristes barbares contre les États-Unis. En raison de ces attaques, mon Gouvernement aurait pu décider de retarder cette conférence mais, comme l'a annoncé le Ministre des affaires étrangères de mon pays lors de l'inauguration de la Conférence, cela n'a pas été fait pour deux raisons fondamentales: d'abord, la réunion était très importante pour la paix mondiale et pour les millions de citoyens vivant dans les pays où le fléau des mines antipersonnel représente une menace pour les personnes âgées, les adolescents et les enfants; ensuite, nous n'avons pas voulu céder au terrorisme. Nous ne voulions pas nous-mêmes être prisonniers de ces forces sinistres et lâches qui cherchent à rompre la normalité, à nous paralyser et à nous transformer en otages de la peur, tout cela au nom de causes prétendument nobles. En venant au Nicaragua, les représentants de plus de 90 États se sont prononcés en faveur de la paix, du règlement pacifique des conflits et de la civilisation et ont dit catégoriquement non à la haine, à la loi de la jungle et à la violence insensée et lâche.

La Déclaration de Managua réaffirme entre autres la volonté inébranlable des États parties à la Convention de parvenir à l'éradication des mines antipersonnel et de leurs effets pervers et inhumains. Elle appelle également tous les États qui continuent à utiliser, produire ou acquérir des mines antipersonnel, à mettre immédiatement fin à ces activités. Les États ayant manifesté leur attachement aux objectifs de la Convention doivent reconnaître que l'emploi continu de ces mines va manifestement à l'encontre de leur engagement. Nous nous sommes également félicités du large appui dont a bénéficié la Convention qui a fait l'objet de plus de 120 ratifications et de 21 signatures, notamment de la part de plus de 40 États touchés par les mines. Les nouvelles normes internationales établies par la Convention ont été reconnues comme constituant une étape importante dans la mise en oeuvre de cet instrument, notamment en raison de la conduite de nombreux États non parties à la Convention mais qui en respectent les dispositions.

Aujourd'hui, conjointement avec les délégations belge et norvégienne, nous allons distribuer un projet de résolution intitulé « Mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction » et nous demandons aux délégations intéressées, notamment à celles dont l'État est partie à la Convention, de parrainer ce texte. Ce projet de résolution sera prochainement présenté au Secrétariat.

M. Draganov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Sans nul doute, les qualités diplomatiques et la connaissance des questions de désarmement dont vous-même et les autres membres du Bureau font preuve permettront aux travaux de la Première Commission d'être couronnés de succès. Je puis vous assurer de l'appui et de la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche.

Une question a retenu plus particulièrement l'attention du monde au cours des dernières semaines. Nous sommes toujours en train d'essayer de nous remettre des attaques terroristes horribles du 11 septembre perpétrées contre les États Unis. Une tragédie de cette ampleur balaie bon nombre de nos illusions. Il convient d'avoir un nouveau regard sur les dures réalités et de savoir où nous en sommes et ce que nous défendons. À l'évidence, de nouvelles approches

en ce qui concerne la sécurité, le renforcement de la non-prolifération et le désarmement ainsi qu'une large coopération internationale sont plus nécessaires que jamais pour réduire les menaces auxquelles doit faire face aujourd'hui l'humanité. Comme les attaques du 11 septembre l'ont démontré, la menace inacceptable posée par le terrorisme requiert de la part de la communauté internationale une réaction encore plus vigoureuse et des garanties plus strictes, notamment contre toute possibilité d'accès des terroristes aux armes de destruction massive. Le terrorisme, aujourd'hui, va à l'encontre des fondements mêmes de la civilisation humaine et il appartient à l'ensemble de l'humanité de défendre ses valeurs. Selon nous, la Commission est l'instance parfaitement appropriée pour étudier les mesures nécessaires à l'instauration d'un monde plus sûr.

Le Gouvernement et le Parlement bulgares ont exprimé leur sympathie et leur solidarité à toutes les victimes et à leurs proches de plus de 80 nationalités et offert au Gouvernement des États-Unis son appui sans équivoque pour entreprendre la longue lutte contre le terrorisme. La Bulgarie est fière d'être un membre actif de la coalition internationale contre le terrorisme. Au nom de ma délégation j'exprime aux membres de la délégation des États-Unis notre admiration pour le courage dont fait montre le peuple américain en ces temps difficiles.

Au début de la semaine, le Représentant de la Belgique, l'Ambassadeur Jean Lint, s'est exprimé au nom de l'Union européenne, des pays associés et de la Norvège. L'Ambassadeur Lint a évoqué de façon détaillée les problèmes de la sécurité internationale et du désarmement. La Bulgarie s'est déjà associée à cette déclaration, c'est pourquoi j'évoquerai simplement quelques questions qui revêtent une importance particulière aux yeux de ma délégation.

En tant que candidat à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et à l'Union européenne et en tant que Membre actif des Nations Unies, la Bulgarie s'est efforcée d'instaurer des contrôles aux normes internationales sur le commerce extérieur des armes et des produits et technologies à double usage. Pratiquer une politique responsable et cohérente en matière de contrôle des exportations demeure, aux yeux de mon gouvernement, une tâche de haute priorité. C'est là un élément essentiel de notre stratégie pour adhérer à l'OTAN et à l'Union européenne; c'est également une contribution effective à la lutte

mondiale contre le terrorisme international. En avril dernier, le Gouvernement bulgare a établi par décret une liste consolidée des pays et organisations auxquels la République bulgare applique des interdictions ou des restrictions sur la vente et la fourniture d'armes et d'équipements connexes. La liste est en totale conformité avec les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et avec les décisions pertinentes de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Les listes de contrôle en vigueur en Bulgarie sont conformes à celles de l'Union européenne, uniformisées et annuellement mises à jour en ce qui concerne les produits et techniques à double usage, à celle sur les munitions établie par l'Arrangement Wassenaar dans le domaine du commerce des armes ainsi qu'aux listes figurant dans d'autres accords multilatéraux et régionaux relatifs à la non-prolifération.

Récemment, la Bulgarie a été officiellement admise en tant que membre à part entière dans le Groupe australien. Pour nous, cette participation a valeur de reconnaissance de notre politique en ce qui concerne la non-prolifération et les systèmes efficaces de contrôle des exportations mis en place. Bien que n'étant pas encore membre du Régime de contrôle des technologies de missiles, mon pays contrôle unilatéralement tous les éléments figurant sur la liste concernant l'équipement et la technologie du Régime de contrôle des technologies de missiles. La Bulgarie a fait également connaître son souhait de devenir membre de ce régime.

L'accumulation excessive et déstabilisatrice ainsi que le commerce illicite des armes légères contribuent à aggraver la violence ethnique et politique, accroît les pertes en vies humaines et les souffrances, sape le relèvement après les conflits et entretient le terrorisme et le crime organisé. En tant que Membre des Nations Unies, la Bulgarie participe aux efforts de la communauté internationale pour empêcher et lutter contre le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Conformément à nos engagements internationaux et au programme pour la restructuration des Forces armées bulgares, le ministre de la défense met au point des projets pour la destruction de l'excédent des armes légères existantes. Nous coopérons étroitement avec un certain nombre de partenaires tels les États-Unis d'Amérique, le Canada, la Grande-Bretagne, la Norvège, les Pays-Bas et d'autres, sur tout un ensemble de questions liées à la

gestion des stocks et à la destruction des armes légères. Conformément au Programme d'action adopté en juillet dernier par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, plus de 75 000 armes légères sont en cours de destruction. La Bulgarie est également à l'origine de nombreuses actions sur les plans sous-régional et régional relatives aux armes légères dans le cadre de différentes instances et organisations, tels le Pacte de stabilité pour l'Europe de l'Est, l'Union européenne, l'OSCE, le groupe de travail du Conseil de partenariat OTAN/euro-atlantique sur les armes légères.

L'élimination de la menace posée par les mines dans notre région a toujours été une question de haute priorité pour mon pays. En octobre 1998, la Bulgarie a demandé aux États d'Europe du Sud-Est de s'engager à ne pas utiliser les mines antipersonnel et à ne pas les déployer dans des zones adjacentes à leurs frontières communes. Le 4 novembre 1998, la Bulgarie a ratifié le Protocole amendé II à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, contribuant ainsi à l'entrée en vigueur de cet instrument international important. Toutes les obligations découlant de ce document ont été strictement respectées depuis lors. L'Accord entre la Bulgarie et la Turquie, signé en mars 1999, sur le non emploi de mines antipersonnel et leur enlèvement ou leur destruction dans les zones contiguës à la frontière commune a constitué un important pas vers l'objectif de faire de la région une zone exempte de mines antipersonnel. La récente décision des Gouvernements turc et grec de conclure un accord semblable et d'adhérer simultanément au Traité interdisant les mines est également une nouvelle mesure dans cette direction.

Fin décembre 2000, la Bulgarie avait libéré tous les champs de mines, détruit son stock de mines antipersonnel et ne possédait plus aucun de ces explosifs. La Bulgarie se dit de nouveau prête à offrir sa compétence en la matière et à participer activement à la destruction de mines antipersonnel dans le monde entier. Les institutions spécialisées bulgares disposent de la capacité nécessaire et de leurs propres techniques pour prendre part à ces opérations. Selon nous, le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est est en mesure d'ouvrir la voie à la création d'une zone exempte de

mines antipersonnel dans la région. La Bulgarie continuera d'oeuvrer dans ce sens.

En vue de la Deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques qui doit se tenir prochainement, la Bulgarie soutient l'action du Président désigné pour coordonner les travaux portant sur les différentes propositions visant à renforcer cet instrument. Nous appuyons pleinement toutes les contributions constructives tendant à accroître l'action humanitaire de la Convention.

Pour terminer, ma délégation exprime l'espoir que l'esprit d'unité et de partenariat dont a fait montre la communauté internationale en formant la nouvelle coalition mondiale contre le terrorisme servira également d'exemple et sera une source d'inspiration dans notre débat sur le désarmement et la sécurité internationale.

La séance est levée à 12 h 5.